



CONTRAT DE LOCATION d'une VOITURE DE GOLF

Entre les soussignés,

Le Haras national du Pin

Sis Haras national du Pin 61 310 LE PIN-AU-HARAS,
Représenté par son directeur, Monsieur Sébastien LEROUX,

ci-dessous désigné le **loueur**,
d'une part,

Et

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Commune :

Tél portable :/...../...../...../.....

Adresse e-mail :

Ci-dessous dénommé le **locataire**,
d'autre part,

Article 1 : nature et date d'effet du contrat

Le loueur met à disposition du locataire, la voiture de golf n°....., limitée à 4 places, à titre onéreux et à compter du

Le locataire certifie être âgé de plus de 21 ans et être en possession du permis de conduire depuis 3 ans minimum et valide en France.

Article 2 : état du véhicule

Lors de la remise du véhicule et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre le locataire et le loueur.

Le véhicule devra être restitué dans le même état que lors de sa remise. Toutes les détériorations sur le véhicule constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire.

Article 3 : durée du contrat

Le locataire utilise la voiture de golf pendant le créneau suivant :

matinée : 10h à 13h30

après-midi : 13h30 à 17h

journée : 10h à 17h30

heure :



Article 4 : tarifs de location

Le locataire prend connaissance des conditions tarifaires suivantes :

- forfait demi-journée (matinée ou après-midi) : 20 € TTC par demi-journée
- forfait journée : 30 € TTC par jour
- location à l'heure : 10€ TTC

En cas de retard, le locataire prévient l'Accueil du Haras au 02 33 36 68 68. Tout dépassement horaire sera facturé 20 € par demi-journée supplémentaire.

Le montant de la caution est de 500 €. Celle-ci est réglée de la manière suivante :

- Chèque de caution
- Empreinte de carte bancaire

La caution sera restituée à la fin de la location, pendant les horaires d'ouverture, s'il n'y a pas de dégradation du véhicule et si la batterie ne nécessite pas une réinitialisation.

Une restitution anticipée du véhicule ne donne droit à aucune réduction ni à aucun remboursement.

Article 5: charge de la batterie

Le locataire s'engage à recharger la batterie du véhicule quand c'est nécessaire. Si la batterie est complètement déchargée, cela implique une réinitialisation qui coûte le montant de la caution soit 500 € TTC.

Article 6 : preuve d'identité

Le locataire fournit à l'hôtesse de caisse une pièce d'identité et le permis de conduire de chacun des conducteurs. Ces documents sont scannés pour contractualiser la location du véhicule avec le loueur.

Article 7 : assurances

Les véhicules sont assurés par le Haras national du Pin. Le ou les conducteurs rempliront l'attestation de régularité en matière de délit routier et d'assurance.

Le port de la ceinture pour tous est obligatoire dans le véhicule et la capacité maximale de la voiture est de 4 places.

Article 8 : clause en cas de litige

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal compétent





Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,
A le Pin au Haras, le2023

Signature du loueur

*Signature précédée de la mention
manuscrite « bon pour accord »*

Signature du locataire

*Signature précédée de la mention
manuscrite « bon pour accord »*

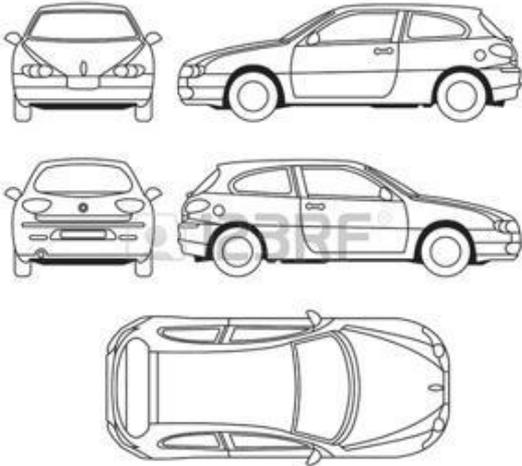
Le Haras national du Pin

M. / Mme



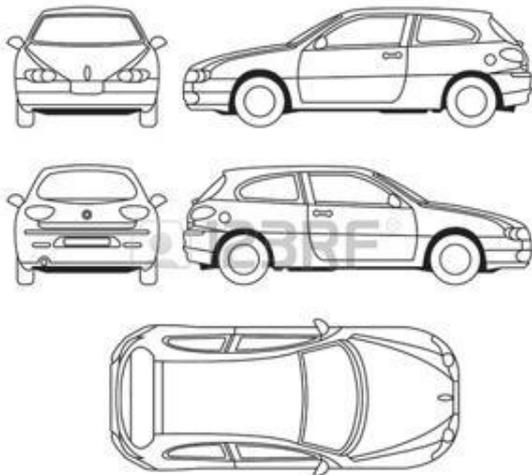


ETAT VEHICULE DEPART



Le : / / 2023 , à H au Pin au Haras.

ETAT VEHICULE RETOUR



Le : / / 2023 , à H au Pin au Haras
Mr / Mme





ATTESTATION

Je soussignéené(e)) le
ayant obtenu le permis de conduire le déclare **ne pas avoir fait l'objet**
depuis les 36 derniers mois :

- | | | |
|--|-----|-----|
| • D'une condamnation judiciaire pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un état alcoolique | OUI | NON |
| • D'une condamnation judiciaire pour usage de stupéfiant | OUI | NON |
| • D'une condamnation judiciaire pour délit de fuite | OUI | NON |
| • D'une décision judiciaire ou administrative annulant, invalidant ou suspendant le permis pour une durée supérieure ou égale à 2 mois | OUI | NON |
| • D'une résiliation d'un précédent assureur | OUI | NON |
| • D'une nullité en justice d'un contrat d'assurance automobile | OUI | NON |

Merci de rayer la mention inutile.

Cette attestation est faite pour valoir ce que de droit.

Fait à Le2023

Signature HARAS NATIONAL DU PIN

Signature du conducteur

